

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2026

À cette assemblée extraordinaire tenue le 23 septembre à 19h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Messieurs les conseillers Clément Godin, Michel Trottier, André Filteau, Sylvain Laquerre et Guy Vallée tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Lise Baillargeon.

Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal Aaron Bass) est absente.

Madame Isabelle Gauthier directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse ouvre l'assemblée à 19h00.

2026-09-23-174

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2026-09-23-175

AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE / SERVICES D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL-MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-10-049 adoptée en 2025 octroyant à la FQM le contrat pour les services d'architecture relatifs à la construction d'un nouveau garage municipal au montant de 207 560.00\$(plus taxes);

CONSIDÉRANT que le projet a été mis sur pause à la suite de l'arrêt de la subvention PRACIM du gouvernement du Québec, comme annoncé par courriel le 18 juin 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, le 1er mai 2026, l'autorisation de reprendre le projet;

CONSIDÉRANT que la reprise du projet nécessite une mise à jour des documents techniques afin de tenir compte notamment du nouveau code du bâtiment ainsi que des frais liés à la reprise du dossier;

CONSIDÉRANT que la FQM a présenté une proposition visant un ajout d'honoraires à l'heure, pour un montant de 55 000 \$, plus taxes applicables, afin de finaliser le mandat initial;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’autoriser cet ajout au contrat initial afin de permettre la poursuite et la finalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise un ajout au contrat initial accordé à la FQM pour la confection des plans et devis en regard de la construction d’un nouveau garage municipal, pour un montant de 55 000 \$ (plus taxes) portant le montant du contrat total à 262 560.00\$ (plus taxes);

QUE cet ajout au contrat vise la finalisation de l’étape SR4 et SR5 afin de pouvoir déposer sur le SEAO l’appel d’offres pour la construction du nouveau garage municipal;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Lise Baillargeon, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

D’IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-722 « Projet garage » et au Règlement d’emprunt numéro 227-2024.

ADOPTÉE

2026-09-23-176

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l’assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Michel Trottier à 19h04.

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

Lise Baillargeon
Mairesse